

efficaces à celles de S. M. auprès de Mr. le Duc de Lorraine, pour que ledit Duc ne permette pas que le Prétendant retourne dans ses Etats. Ce Ministre termine ainsi son Memoire.

„ Affa qu'il n'y ait point de méprise dans
„ une matiere si importante & si délicate,
„ le Comte de Stair a ordre de demander une
„ réponse par écrit à son Memoire; laquelle
„ il souhaite fort être telle qu'elle puisse con-
„ tribuer à rétablir la bonne intelligence en-
„ tre les deux Nations &c.

*Extrait de la Réponse de S. A. R. Monseigr.
le Duc d'Orleans, Regent de France, au
Memoire du Comte de Stair du 9. Mars
1716.*

VI. **P**AR cette réponse (suivant qu'elle a été imprimée dans les Païs étrangers;) S. A. R. témoigne qu'elle prend beaucoup de part à la gloire & aux avantages du Roi de la Grande Bretagne: que le succès de ses armes en Ecosse, en assurant la tranquillité de la G. B. fera cesser les faux bruits répandus sans fondement par les ennemis du repos public, pour alterer la confiance & l'amitié que le Roi veut conserver avec le Roi de la Grande Bretagne: que Son A. R. veut exactement satisfaire au Traité d'Utrecht; c'est pourquoi elle a déjà employé l'autorité qui lui est confiée, pour empêcher que le *Chevalier de St. George* ne reste point dans le Royaume.

Qu'à l'égard des fugitifs qui pourroient y venir d'Angleterre, personne n'ignore quelles sont les loix de l'azile dans tous les Etats Souverains; mais que S. A. R. ne souffrira pas

*Reponse de
S. A. R. à ce
Memoire.*